

**DELIBERATION N° 19/157 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MISE EN PLACE DE L'APPLICATION
WEB CARTOGRAPHIQUE DES SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

SEANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 mai 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. François BENEDETTI à Mme Julie GUISEPPI
M. François BERNARDI à M. Paul MINICONI
M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Muriel FAGNI à Mme Frédérique DENSARI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Paul LEONETTI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI
M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Hélène PADOVANI, Pierre POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 adoptant le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2019-026 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 21 mai 2019,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la mise en place d'une application web cartographique des services sociaux et médico-sociaux de la Collectivité de Corse.

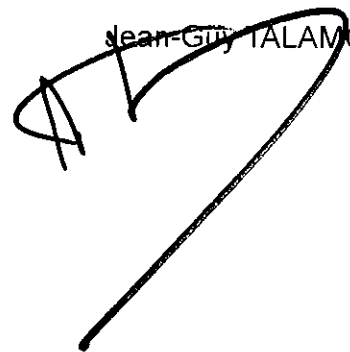
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 mai 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/E1/123**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRESENTATION DE L'APPLICATION WEB
CARTOGRAPHIQUE DES SERVICES SOCIAUX ET
MEDICO-SOCIAUX DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les territoires les plus ruraux de l'île sont particulièrement frappés par la désertification des services publics, là où les populations sont déjà les plus isolées, les plus vieillissantes et souvent les plus précarisées. C'est pourtant sur ces territoires que la présence des services sociaux doit rester forte et clairement identifiée.

C'est pourquoi, l'enjeu n° 2 de « u Prughjettu sociale » de la Collectivité de Corse, adopté à l'unanimité en juillet 2018, a posé la nécessité de bâtir une stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions, garante de la cohésion sociale.

Ainsi, les politiques sociales de la Collectivité de Corse doivent s'inscrire dans le territoire insulaire, c'est-à-dire au cœur de chaque territoire ; et se décliner dans le cadre d'un maillage organisé, proposant une offre de services de proximité à l'ensemble des corses.

L'application Web cartographique de la Collectivité de Corse est le premier outil permettant de visualiser l'ensemble de l'offre de services sociale et médico-sociale de la Collectivité de Corse.

D'utilisation grand public ou à destination des partenaires, elle permet d'identifier très simplement l'ensemble des points d'implantation des accueils et services (sites, antennes ainsi que les 43 permanences proposées sur les territoires...).

Elle offre également une présentation synthétique des dispositifs portés sur les territoires et indique un certain nombre d'informations pratiques (horaires, adresses), tout en permettant de géo-localiser et visualiser l'ensemble des bâtiments d'accueil.

Portée par la mission Précarité de la DGA aux affaires sociales et sanitaires et par la mission SIG de la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique au sein de la DGA stratégie, innovation et transformation, cette application Web cartographique a été réalisée en mobilisant les compétences internes de la collectivité.

L'intégralité du contenu de l'application est présentée systématiquement en bilingue (corse/français) : ce travail a été réalisé avec le concours de la Direction de la langue Corse.

Cette application permet, dans un premier niveau d'utilisation, de servir de source d'information exhaustive et géolocalisée de l'offre des services sociaux dans le champ de l'ensemble des politiques publiques : services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF), accueil

social, Centres locaux d'Information et de Coordination à destination des personnes âgées (CLIC), etc..

Elle a ainsi pour objectif, par une meilleure information, de lutter contre le non recours.

Elle présente également une analyse territoriale de l'offre et des zones d'attractivité de chaque implantation permettant un état des lieux de l'existant dans l'optique d'une réflexion territoriale intégrée à mener à moyen terme.

L'expertise de l'offre existante, et l'identification des zones non couvertes, permettra de dessiner les périmètres d'une offre à venir, de travailler, sur la base de chrono distances à l'élaboration d'une cartographie permettant à terme de placer tout accueil social à moins de 30 minutes de tout habitant.

Cette démarche centrée sur l'utilisateur représente une première expérience technique pour la mise en place d'une base de données thématiques et la réalisation d'un annuaire des ressources sociales en Corse.

L'objectif est également de compléter le recensement existant, centré sur l'offre de la collectivité, en identifiant les points relais et les acteurs de terrain.

Dans le cadre du comité de pilotage du réseau des acteurs sociaux installé le 14 mars 2019, il a été proposé d'intégrer un système d'information géographique plus complet au futur portail des ressources sociales.

Cela nécessite un travail d'inventaire et de constitution d'une base de données géolocalisées recensant l'ensemble des ressources sociales, présentes sur le territoire. Elle sera portée par le réseau de coordination des acteurs sociaux, animé par la Mission Précarité. Cette base de données viendra à court terme alimenter la plate-forme.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la démarche plus large de territorialisation des politiques publiques et la constitution d'un réseau de case territoriale.

Ainsi, nous proposons une première version de l'application, afin qu'elle puisse être soumise aux commentaires et appréciations des utilisateurs qui pourront faire remonter leurs premières remarques et pistes d'amélioration.

Cette version est accessible à l'adresse URL suivante pour les conseillers à l'Assemblée de Corse :

https://www.isula.corsica/infogeo/Application-web-cartographique-Metiers-Sante-Sociaux-de-la-Collectivite-de-Corse_a58.html

Une fois validée, elle sera accessible via le site Web et intranet de la Collectivité de Corse. Les données utilisées par l'application, une fois consolidées, seront disponibles en Opendata.

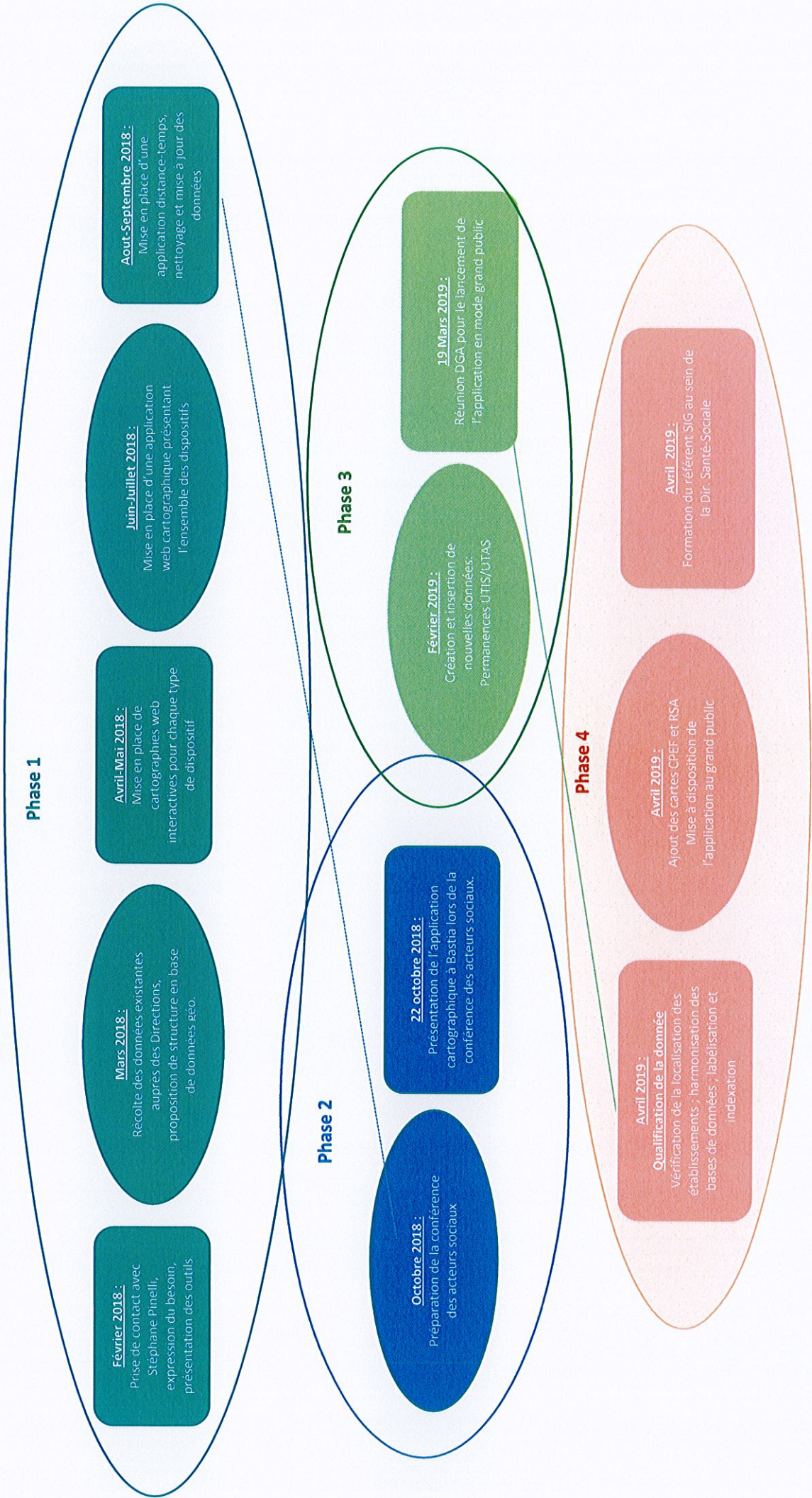
Il vous est proposé :

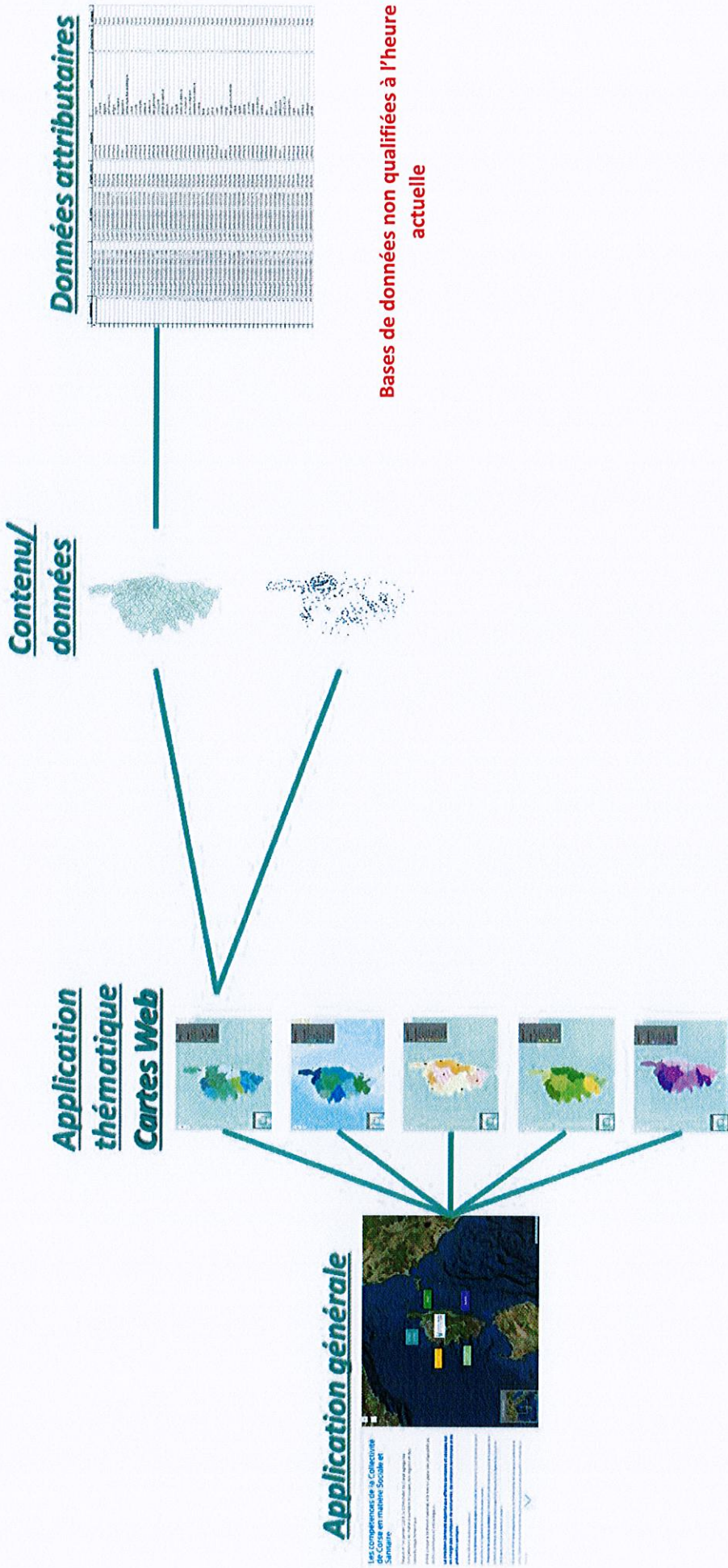
- de valider cette application web cartographique des services sociaux et médico-sociaux de la Collectivité de Corse, telle que présentée dans le

- présent rapport,
- d'acter la démarche d'intégration de l'offre des autres partenaires et d'assurer la diffusion aux partenaires publics, associatifs de ce service, ainsi que sa mise en ligne à destination du grand public.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Calendrier de la collaboration





Accusé de réception

Objet	PRESENTATION DE L'APPLICATION WEB CARTOGRAPHIQUE DES SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
Identifiant acte	02A-200076958-20190523-038607-DE
Identifiant interne	038607
Date de réception par la préfecture	4 juin 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	23 mai 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3

[Fermer](#)